

DECISION N° 2016-S-13

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Laurence GUILLARD au poste de déléguée territoriale de la délégation territoriale Ouest,

VU la décision de nomination de Madame Maud ROTHMANN au poste de déléguée territoriale adjointe de la délégation territoriale Ouest,

VU l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013,

DECIDE

- ARTICLE 1 -

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GUILLARD, déléguée territoriale pour la délégation territoriale Ouest à l'effet de signer au nom du directeur de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013.

- ARTICLE 2 -

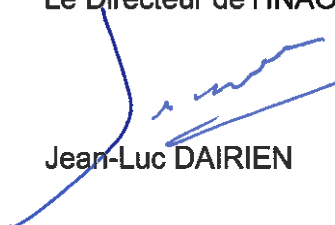
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence GUILLARD, délégation de signature est donnée à Madame Maud ROTHMANN, déléguée territoriale adjointe pour la délégation territoriale Ouest, à l'effet de signer au nom du directeur de l'INAO les documents du ressort de ladite délégation territoriale dans les limites et conditions définies par l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013.

- ARTICLE 3 -

La décision 2015-S-06 du 23 novembre 2015 est abrogée.

Fait à Montreuil, le 19 septembre 2016

Le Directeur de l'INAO



Jean-Luc DAIRIEN

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr